

Article 1

• PROTCOLE SANITAIRES

Respect des mesures barrière

Le départ des courses pourrait (si nécessaire) se faire en décalé de **1minute** par groupe de **50**. **Le masque reste obligatoire sur le site** et la ligne de départ. Afin de limiter les attroupements La remise des récompenses se fera au fil des arrivées.

Emplacement des Équipes médicales

Médecins **2** Ambulances **2** au Gite des TAMARINS : une tente fermée de 6 m aménagée de 4 lits picots et d'un emplacement pour le Médecin et son Infirmière.

Médecin **1** et Ambulance **1** sur le site de la manifestation, comme les années précédentes une salle sera aménagée, désinfectée et mise à disposition du service médical.

Hygiène Tout concurrent doit :

- se rendre sur le site muni d'un masque qu'il pourra retirer au départ de la course et le remettre à l'arrivée.
- Prendre le petit déjeuner servi individuellement à l'extérieur pas d'attroupement au de-là de 10 personnes.
- **5** Postes de ravitaillement sont répartis tout au long du parcours y compris départ/arrivée.

Dans le cadre de la protection de l'environnement

Chaque coureur doit utiliser un gobelet réutilisable (non fourni par l'organisation) afin de pouvoir consommer les boissons mises à disposition.

Toutes consommations doivent se faire sur place et les déchets remis dans le sac prévu à cet usage. Aucun ravitaillement hors des pistes carrossables.

Le remplissage des gourdes est autorisé à chaque poste de ravitaillement. - 1 mètre avant chaque ravitaillement une solution Hydro alcoolique en spray pour les mains vous sera présenté par des bénévoles. - Ne pas toucher à la nourriture le service sera effectué par les bénévoles. - chacun doit prendre en charge le remplissage de ses gourdes.

Sécurité Le dossard devra être posé de façon visible sur le devant du maillot. Un tee shirt finisher sera fourni par l'organisateur à chaque concurrent à l'arrivée de la course.

Elle est assurée par un ensemble constitué de 2 médecins, trois infirmières, deux ambulances, des signaleurs disposés le long du parcours de postes de secours, de poste de contrôle, de 2 PC intermédiaires et d'un PC au Gîte des Tamarins. La police municipale assure la signalisation au niveau de la départementale : Route Hubert Delisle, Mont vert, centre-ville. Le centre de secours d'urgence ouest, les pompiers, la gendarmerie, le PGHM seront informés de la tenue de la manifestation. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. A défaut l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler. Aucun point d'eau n'est prévu hors zone de ravitaillement Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau et de nourriture en quantité suffisante.

La participation de tout concurrent à l'épreuve l'engage à respecter ce règlement. Tout incident ou accident survenu lors de l'épreuve pour le non - respect du règlement décline la responsabilité de l'organisateur. Le comité d'organisation est composé des membres de l'association, d'administratif qui se réserve le droit de disqualifier tout concurrent pour manquement au règlement

Fortement recommandé :

- réserve d'eau minimum 1 litre.- une lampe frontale, en bon état de marche avec piles de rechange,
- couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, - veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps, téléphone mobile (petit conseil notez-le n° sécurité de l'organisation y figure sur votre dossard) - pièce d'identité.

- Nous sommes en janvier 2022 la COVID est toujours là nous gardons en mémoire le protocole.

Article 1A : Définition des épreuves

La Trois -Bassinoise

- 1- **Un trail long de 43 kms.**
- 2- **un trail court de 25 km (sans barrière horaire).**

Une épreuve sportive mise en place par l'Association Culturelle Sportive de Trois Bassins (ACSTB) en partenariat avec la municipalité de trois Bassins.

La participation de tout concurrent à l'épreuve l'engage à respecter ce règlement

Tout incident ou accident survenu lors de l'épreuve pour le non - respect du règlement décline la responsabilité de l'organisateur. Le comité d'organisation est composé des membres de l'association, d'administratif qui se réserve le droit de disqualifier tout concurrent pour manquement au règlement.

Article 2 : Définition de l'épreuve :

LA TROIS-BASSINOISE

Un trail format long de 43 km pour un dénivelé positif de 2450 m, dénivelé négatif 2000 m

Au départ du centre- ville en passant par des sentiers, des pâturages, la forêt sèche, la forêt de bois de couleurs, pour rejoindre l'Arrivée place de l'Eglise TROIS-BASSINS

Article 3 : Conditions d'admission des concurrents

Les inscriptions sont reçues dans la limite des places (200) pour le trail long

(250) pour le trail court

Jusqu'au **23 juillet 2021** inclus .par courrier, mail, en ligne sur le site sport pro ou au siège de l'association le mardi de 14 à 16h (téléphonez avant tout déplacement).

Toute inscription sera traitée par ordre d'arrivée et ne sera effective qu'à réception du dossier complet dûment rempli accompagné des certificats médicaux et du montant de la participation.

Pour les **non licenciés** à la fédération française d'athlétisme, un certificat médical de non Contre – indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou course de montagne **de moins d'1 an** est à joindre au bulletin d'inscription.

Pour les licenciés une copie de la licence de FFA (licence Athlète Compétition)

Adresse suivante : Sur le site www.sportpro.re ou par retour du bulletin d'inscription téléchargeable sur sportpro.re à

SPORT PRO REUNION BP 179

97470 SAINT-BENOIT

Au Siege de l'association

ACSTB 6A, Rue des Franciseas

97426 Trois-Bassins

Tel : 0693 90 89 45 / 0692 24 13 10

Email : asctb3@yahoo.fr. Site : acstb.fr

Article 3 (suite)

SÉCURITÉ du PARCOURS

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours sans préavis

Article 4 : Catégories des concurrents et classements

Tous les participants sont groupés dans l'une des catégories d'âge

Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE (suite)	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Espoirs	ES	1999 à 2001	Masters 3	V3	1967 - 1971
Juniors	JU	2002 à 2003	Masters 4	V4	1962 - 1966
Cadets	CA	2004 à 2005	Masters 5	V5	1957 - 1961
Seniors	SE	1987 - 1998	Masters 6	V6	1952 - 1956
Masters 0	VO	1982 - 1986	Masters 7	V7	1947 - 1951
Masters 1	V1	1977- 1981	Masters 8	V8	1942 - 1946
Masters 2	V2	1972 - 1976	Masters 9	V9	1937 - 1941

Les Catégories d'âge 2021 (valable jusqu'au 31 octobre 2022)

Classements prévus :

Vainqueur au scratch féminin masculin

Licenciés ou non : Les 3 premiers de chaque catégorie féminin/masculin

Détails des catégories

La remise des récompenses se fera au fil des arrivées. Les récompenses ne sont pas cumulables. Aucune récompense ne sera gardée en cas d'absence.

Article 5 : Tenue /équipement trail

Le dossard devra être posé de façon visible sur le devant du maillot.

Un tee shirt finisher sera fourni par l'organisateur à chaque concurrent à l'arrivée de la course.

Fortement recommandé :

- réserve d'eau minimum 1 litre
- une lampe frontale, en bon état de marche avec piles de rechange,
- couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire,
- veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps, téléphone mobile (petit conseil notez-le n° sécurité de l'organisation)
- pièce d'identité.
- vérifier l'état de fonctionnement de votre téléphone
- pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou,- casquette, bandana ou bonnet, gants.- vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides. Vêtements de rechange

Article 6 : Remise des dossards

Sera communiqué ultérieurement

La remise des dossards aura lieu le

jeudi 28 juillet

vendredi 29 Juillet

Un briefing aura lieu le :

Dimanche 31 JUILLET 2022 à 6 h15 avant le départ du 43,6 km prévu pour 6h30

Article 7 : Assurance

Une assurance de responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents est souscrite par le club pour couvrir la manifestation. Aussi, nous conseillons aux non - licenciés de souscrire à une assurance individuelle.

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, disqualification pour pointage tardif, par décision médicale ou autre décision du Directeur de la Course

Article 8: Sécurité et Assistance

Elle est assurée par un ensemble constitué de trois médecins, trois infirmières, deux ambulances, des signaleurs disposés le long du parcours de postes de secours, de poste de contrôle, de 2 PC intermédiaires et d'un PC au Gîte des Tamarins.

La police municipale assure la signalisation au niveau de la départementale : Route Hubert Delisle, Mont vert, centre-ville.

Le centre de secours d'urgence ouest, les pompiers, la gendarmerie, le PGHM seront informés de la tenue de la manifestation.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. A défaut l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler.

Aucun point d'eau n'est prévu hors zone de ravitaillement Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau et de nourriture en quantité suffisante

Article 9 : Motifs de disqualification

- Non présentation à un poste de contrôle. Absence de dossard.
- Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve.
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Pollution et dégradation des sites par les concurrents.
- Abandon de déchets sur le parcours.
- Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin.
- Prise de raccourcis dans les sentiers.
- Agression physique ou verbale d'un agent du Parc national ou de toute autre personne surveillant le bon déroulement de la course.

Article 10 : Ravitaillements

5 Postes de ravitaillement sont répartis tout au long du parcours y compris départ/arrivée.

Dans le cadre de la protection de l'environnement

Chaque coureur doit utiliser un gobelet réutilisable (non fourni par l'organisation) afin de pouvoir consommer les boissons mises à disposition.

Toutes consommations doivent se faire sur place et les déchets remis dans le sac prévu à cet usage.

Aucun ravitaillement hors des pistes carrossables.

Le remplissage des gourdes est autorisé à chaque poste de ravitaillement.

Article 11: Droits d'inscriptions

Frais de participation 47€ pour le trail long et 27€ pour le trail court (Rando -course).

Vos frais d'inscriptions vous donnent droit à :

Un petit déjeuner complet, un tee shirt finisher et une médaille sera fourni par l'organisateur à chaque concurrent à l'arrivée de la course

Article 12 : Parcours

Départ et Arrivée se feront : place de l'Eglise pour les 2 courses.

6 h30 pour le trail long.

8 h00 pour le trail court

Place de l'Eglise **ravitaillement** , Rue François de MAHY, parcours de santé, z a c, chemin MAUSOLE en face chemin canne sortie Chemin des limites, prendre à gauche vers Route Hubert de Lille à droite continuer tout droit avant la ravine des trois Bassins , prendre la piste dans les pâturages BERBY à droite, continuer jusqu'à la ferme CAROUPIN, chemin Grand bassin intersection chemin tamarin prendre à Gauche **ravitaillement** sur 2 km, vous êtes au 1^{er} kiosque chemin VAUDEVILLE continuer environ 200m prendre le Sentier VAUDEVILLE à gauche , forêt des tamarins, gîte des tamarins. Pour le trail long Continuer sur 50 m à droite la piste 1800 , continuez sur 6 km, et là sur votre droite emprunter la piste VTT et se diriger vers le Mirador pensez à passer au **ravitaillement** faites votre stock vous êtes en **autonomie sur environ 10 km** , prendre le sentier du grand bord pour atteindre le sentier de la glacière, prendre à droite rejoindre la glacière **ravitaillement**, se diriger vers le gîte des Trois-Bassins **ravitaillement**, continuez sur la route forestière environ sur 800m prendre à gauche sentier forestier (charbonnerie).Continuer dans le pâturage THOMAS jusqu'à la route Vaudeville , à gauche jusqu'au premier Kiosque prendre à droite le chemin des tamarins sur 1,500 km et à droite chemin grand bassin reprendre le parcours en sens inverse pour rejoindre place de l'Eglise **ravitaillement** l'ARRIVEE.

Aucune reconnaissance ne sera autorisée avant la course sur les terrains privés

Article 13 : Modification

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours et le présent règlement en cas de force majeure sans préavis.

Horaire et fermeture de course 43kms : trail court 25 km

• départ place de l'EGLISE :	6:30:00	8 : 00 : 00
• Route Hubert DE LISLE :	7:30:00	Aucune barrière horaire
• Gîte des Tamarins aller:	9:30:00	
• Mirador :	11:30:00	
• sentier de la glacière :	12:30:00	
• Glacière :	14 :00:00	
• Gîte des Tamarins retour :	15 :00:00	
• Arrivée :	17:00:00	16 : 00 : 00

Remise des récompenses au fil des arrivées

Le seul fait de remplir une fiche d'inscription et de participer à la course équivaut à l'acceptation de ce règlement.

Article 14 : Respect de l'environnement

Le Parc National de la Réunion est partenaire de la trois-Bassinoise. Lors de son inscription Tout athlète s'engage à :

Respecter les milieux naturels durant sa course, et à ne jeter aucun déchet (gobelets vides, tubes énergétiques...).

Des poubelles disposées à chaque table de ravitaillement sont prévues à cet effet.

Consulter la chartre du Parc (se reporter à l'annexe fin du règlement)

Article 15: Publicité, sponsors

Tout participant s'engage à porter le Tee shirt de la manifestation si nécessaire.

Toute publicité pour des marques autres que les sponsors officiels de la manifestation est strictement interdite et soumise à un accord préalable.

Article 16 : Droit à l'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs, ainsi que les ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course et ce, pour une durée illimitée.

Article 17 CNIL

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation au Trail de la Trois-Bassinoise

. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'ACSTB et ses partenaires

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.

Article 18 :

Si la course ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, par cas de force majeure (intempéries, ...), les Organisateurs ne seront tenus à aucun engagement à l'égard des participants. Les droits d'inscription resteront acquis aux organisateurs.

Les concurrents seront admis dans la limite des 200 premiers dossiers complets pour les 2 courses.

Un concurrent qui n'aurait pas obtenu de dossard et qui serait repéré sur la course comme y participant de manière manifeste pourra faire l'objet d'un courrier et d'une demande de sanction auprès de sa Fédération d'origine ou de sa Team. Tout concurrent qui ne pourrait pas participer à l'épreuve ne pourra en aucun cas échanger ou revendre son dossard. La responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée pour tout dommage subi par ce concurrent ou par tout dommage que ce dernier aurait entraîné vis à vis des autres concurrents.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement pendant les 3 semaines (soit 22 jours) précédant le jour et date de la manifestation.

Article 19 : Attestation (pour les participants)

Je soussigné(e).....

Reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les conditions y afférant.

Je m'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Tout accompagnateur est interdit sous peine de disqualification du coureur accompagné.

Fait à Trois Bassins Le 26 janvier 2022

Signature

Association Culturelle Sportive
Trois Bassins
ACSTB
6 A, Rue des Trois Bassins
97426 TROIS-BASSINS
Tél : 0692 24 13 10